



**ARRÊTÉ MUNICIPAL RELATIF A LA
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE
L'INCENDIE**

**Madame DEBAISIEUX Nathalie,
Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213632, L222561 à 4, L5211-9-2 et L5217-3 ;

Vu le décret n° 2025-235 du 27 février 2015 fixant les règles à la Défense Extérieure Contre L'incendie (DECI) ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de DECI ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 arrêtant le règlement de DECI du département du Nord ;

Considérant l'obligation qui est faite au Maire de la commune dans le cadre de son pouvoir de police spéciale DECI d'établir l'arrêté municipal relatif à la DECI ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 2024.413 ;

Article 2 :

Madame le Maire approuve les pièces constitutives de l'arrêté municipal relatif à la DECI reprenant ;

- *La liste des points d'Eau Incendie Publics, privés ou conventionnés ;*
- *Les modalités des contrôles périodiques de PEI ;*

Article 3 :

Le présent arrêté relatif à la DECI sera transmis au représentant de l'Etat et au service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;

Fait en Mairie de Laventie,

Le 1^{er} juin 2026

Par la Maire,

Madame Nathalie DEBAISIEUX,



Acte publié le 27 juillet 2026,
par madame le Maire,
Madame Nathalie Debaisieux